

Trophées Responsible Care® 2024

Règlement national

TROPHÉE

Santé



TROPHÉE

Sécurité



TROPHÉE

Environnement



TROPHÉE

Énergie



TROPHÉE

Eau



TROPHÉE

Social



mzimmer@francechimie.fr
01 46 53 11 62

**FRANCE
CHIMIE**



Responsible Care®
OUR COMMITMENT TO SUSTAINABILITY



Responsible Care[®]
Les outils RSE des industriels de la chimie

POURQUOI ENGAGER MON ENTREPRISE DANS UNE DEMARCHE RESPONSIBLE CARE[®] ?



**AU FINAL,
AMÉLIORER SA
RENTABILITÉ ET
SON COMPTE
DE RÉSULTAT**

ETUDE BPI¹ :
« **90 %** des
entreprises
interrogées [TPE,
PME, ETI] déclarent
mener des **actions
RSE** »

¹Etude BPIFRANCE : « Une aventure humaine. Les PME-ETI et la RSE »



REGLEMENT

Préambule

France Chimie organise le concours des **Trophées nationaux « Responsible Care® »** (RC®) au niveau national tous les deux ans, en alternance avec les trophées organisés par les France Chimies régionales. Ce concours vise à récompenser les initiatives en phase avec les 6 piliers de la charte RC® mondiale de l'industrie chimique, dans la perspective de stimuler la performance globale de l'entreprise ; la charte **Responsible Care® est reconnue** dans l'annexe A de l'ISO 26000, norme internationale de la RSE.

L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité ou l'anticipation d'un texte qui va être publié sous peu par exemple) ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dossier d'initiative volontaire.

Rappel des 6 piliers de la charte :

1. **Développer une culture d'entreprise** qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques
2. **Protéger les personnes et l'environnement** par l'amélioration continue de nos performances tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques** en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et de meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.
4. **Agir auprès de nos partenaires commerciaux** afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.
5. **Impliquer les parties prenantes**, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.
6. **Apporter notre contribution au développement durable** grâce à l'amélioration de nos performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

[Retrouver les engagement RSE de la Chimie en France](https://www.francechimie.fr/engagements-rse)
<https://www.francechimie.fr/engagements-rse>

Art. 1 - Objectifs

Les Trophées nationaux « Responsible Care® » s'adressent aux adhérents de France Chimie signataires (ou en cours de signature) de la charte RC®. Ils ont pour objectif de récompenser, valoriser les industriels de la chimie qui mènent des démarches, actions, réalisations remarquables, innovantes et collaboratives, sociétales et environnementales.

Le référentiel DT70 **Responsible Care®** et l'**outil d'autodiagnostic en ligne du Cefic, que France Chimie met gratuitement à disposition de ses adhérents, sont des sources d'inspiration.** Ce référentiel en 25 fiches pratiques s'attache à fournir des recommandations simples et opérationnelles pour tous, incluant les aspects sociétaux pour aider le plus grand nombre à utiliser la RSE comme levier d'excellence opérationnelle (dialogue parties prenantes, RSE dans la chaîne de valeur, travailleurs en situation de handicap, égalité des chances, conditions de vie au travail ...). *Lien de téléchargement gratuit pour accéder au DT 70 (Référentiel Responsible Care):*
<https://www.francechimie.fr/document/getfile/a6831ed10728ff98cf0187831fa7537d/e9bd001d7c9db340aab83e71dc8a69cb>

Ces trophées stimulent les démarches volontaires, développent une culture d'entreprise proactive et entraînent l'ensemble des personnes dans un comportement responsable et durable. Ils rendent visible et lisible la responsabilité sociétale de la chimie en France disséminée au cœur de l'action dans les territoires.

Art. 2 – Organisation des Trophées

FRANCE CHIMIE – union de syndicats professionnels régie par la loi de 1884, déclarée à la préfecture des Hauts-de-Seine sous le numéro 92/1399, dont le numéro SIREN est 784 358 855, dont le siège est situé 14, rue de la République - 92 800 Puteaux, est l'organisateur des Trophées nationaux « Responsible Care » qui se déroulent du **3 octobre 2023 au 15 décembre 2023 (à 23h59)**.

Les Trophées Responsible Care seront remis à l'occasion de l'Assemblée Générale de France Chimie en avril 2024 (l'horaire et le lieu restant à définir).

FRANCE CHIMIE se réserve le droit de différer, d'annuler l'organisation et / ou la cérémonie de remise des Trophées, de ne pas remettre ou de réduire le nombre de Trophées si les conditions requises pour le bon déroulement de l'opération ne sont pas remplies ou en cas de force majeure.

Art. 3 – Présentation des Trophées

Les Trophées nationaux RSE de la chimie « Responsible Care® » se déclinent en six catégories, dont une nouvelle catégorie « Eau ». Lors du dépôt du dossier, il est nécessaire de choisir une seule catégorie. Il est possible de concourir dans plusieurs catégories (déposer un dossier par catégorie), ou de déposer plusieurs dossiers pour la même catégorie :

Trophée Santé : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la santé des salariés, la qualité de vie au travail, la santé autour du site, les impacts santé liés aux produits.

Exemples de démarches : bonnes pratiques aux postes de travail, réduction des expositions, gestion des risques psychosociaux, changement de procédé ou substitution réduisant les impacts santé, etc.

Exemples d'actions « santé » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65

FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval)	69
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

Trophée Sécurité : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la sécurité des salariés, celle des installations et des riverains, celle des produits. Cette catégorie recouvre donc la sécurité au poste de travail et la sécurité des procédés.

Exemples de démarches : sécurité des procédés, ergonomie des postes de travail, changement de procédé ou substitution réduisant les risques, sensibilisation à un type d'accident, prévention du risque routier, etc.

Exemples d'actions « sécurité » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
FICHE 6 – Garantir la sûreté industrielle	40
FICHE 11 – Renforcer la sécurité des produits	59
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63

Trophée Environnement : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations visant à réduire l'impact environnemental de l'entreprise, de son activité ou de ses produits.

Exemples de démarches : campagne de réduction des nuisances extérieures, réduction des consommations de ressources (matières premières, etc.), prise en compte du transport, écoconception, intégration des installations dans le paysage ou la communauté, réduction de la pollution des sols, gestion des déchets, économie circulaire, biodiversité, etc.

Exemples d'actions « Environnement » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 9 – S'engager dans une démarche d'économie circulaire	50
FICHE 10 – Préserver la biodiversité	53
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

Trophée Energie : ce trophée récompensera les démarches, actions, qui visent à réduire l'empreinte carbone - consommations, efficacité, équilibre du mix énergétique, mise en place d'ISO 50001 avec des solutions moins impactantes (climat, environnement, ...).

Exemples de démarches : production ou utilisation d'énergie renouvelable, réduction de sa consommation énergétique de manière astucieuse, intégrer les enjeux de justice climatique dans sa réflexion énergétique etc.

Exemples d'actions « Energie » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 9 – S'engager dans une démarche d'économie circulaire	50
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
FICHE 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable	95
FICHE 23 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique	98

Trophée Eau : ce trophée récompensera les démarches, actions volontaires, qui visent à réduire l'empreinte eau des sites industriels – prélèvements, consommations, efficacité hydrique, mise en oeuvre du guide « eau » de France Chimie, réduction volontaire des pollutions et rejets...

Exemples de démarches volontaires : réutilisation, recyclage, diminution des prélèvements, utilisation des eaux pluviales...

Exemples d'actions « Eau » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
FICHE 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable	95

Trophée Sociétal : ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations *globales ou transverses* visant à mettre l'humain au centre des actions et décisions de l'entreprise¹.

Exemples de démarches volontaires : partenariats/dialogue avec une partie prenante, intégration locale, action d'intérêt général, la place du handicap dans l'entreprise, la lutte contre la discrimination, actions anti-corruption etc.

Exemples d'actions « Sociétales » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval)	69
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
FICHE 16 – Garantir l'éthique des affaires.....	75
FICHE 17 – Gérer la confidentialité et la sécurité des données	78
FICHE 18 – Connaître et hiérarchiser ses parties prenantes	83
FICHE 19 – Engager les collaborateurs et animer le dialogue social	85
FICHE 20 – Dialoguer avec les parties prenantes externes clefs	87
FICHE 21 – Promouvoir le respect des droits de l'homme dans la chaîne de valeur	89
FICHE 24 – S'impliquer auprès des communautés et participer au développement local	101
FICHE 25 – Promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances	104

Codification du fichier électronique de dossier de candidature

Les fichiers transmis à France Chimie constituant les dossiers de candidature devront tous adopter la même codification, incluant le code de la catégorie, l'identification de l'origine régionale, le Nom de l'entreprise et une numérotation du dossier en cas de remise de plusieurs dossiers dans la même catégorie. Les codes utilisés à partir de 2023 sont :

- Les codes catégorie sont : San_, Séc_, Env_, Ener_, Eau_, Soc_
- Les codes abréviations par provenance : AURA_, BFC_, CVL_, GdEst_, IDF_, Med_, NelleAQ_, Norm_, NPD_, PCA_, Occ_, OAt_, Nat_

¹ **Gouvernance** (associer des parties prenantes à la gouvernance, actions de transparence ou de dialogue, ...); **Les droits de l'homme** (vigilance, complicité, discrimination, ...); **Les relations et conditions de travail** (capital humain, protection sociale, dialogue...); **La loyauté des pratiques** (corruption, concurrence loyale, promotion de la RSE dans la chaîne de valeur ...) ; **Les questions relatives aux consommateurs** (Pratiques loyales en matière d'information, Protection de la santé et sécurité des consommateurs, Accès aux services essentiels, Éducation et sensibilisation...); **Les communautés et le développement local** (implication auprès des communautés, investissement dans la société, création d'emploi et de compétences, accès à la technologie, ...)

Exemples :

- Env_BFC_Crossject_N°1
- Soc_CVL_Chryso_N°2

Les entreprises lauréates se verront remettre un trophée, à l'exclusion de tout autre gain notamment financier.

Il sera décerné un seul trophée par catégorie, sauf décision spéciale du Jury qui pourra souhaiter récompenser plus d'une réalisation par catégorie ou, a contrario, ne pas décerner de trophée, faute de réalisation le méritant.

Le Jury se réserve la possibilité de décerner un « prix coup de cœur » pour un dossier particulièrement remarquable qui n'aurait pas été récompensé dans l'une des cinq catégories.

FRANCE CHIMIE se réserve la faculté de transférer un dossier d'une catégorie vers une autre qui lui semblerait plus appropriée ou vers le **prix Pierre Potier** qui concerne les *innovations de produits en faveur du Développement Durable*. France Chimie en informera l'entreprise.

Précisions de positionnement - Tandis que le trophée Responsible Care récompense plutôt des démarches d'entreprises, le prix Pierre Potier récompense plutôt des démarches produits :

Le Prix scientifique et technologique Pierre Potier met en lumière et récompense les innovations en Chimie en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement dans trois domaines :

- [Catégorie 1] : conception, fabrication et commercialisation de produits en faveur de l'environnement, et/ou du développement durable pour un progrès notable au profit de la Société,
- [Catégorie 2] : utilisation d'un procédé, processus ou système respectueux de l'environnement,
- [Catégorie 3] : création d'une entreprise ou d'une start-up dont les technologies relèvent de la chimie verte.

Art. 4 – Participation aux Trophées

La participation aux Trophées nationaux « Responsible Care® » est gratuite.

4.1 - Participants

Peuvent participer aux Trophées nationaux « Responsible Care® » les entreprises **membres actifs** des FC régionales conformément aux règles de France Chimie, et **signataires** (ou en cours de signature) de l'engagement « Responsible Care », au niveau national ou international (« Global Charter »).

Pour concourir aux Trophées nationaux, les modalités suivantes sont retenues :

- Les FC régionales qui organisent des Trophées transmettent **les dossiers lauréats et nominés à France Chimie National, soit 15 dossiers, voire 16 dossiers maximum** s'il y a un prix coup de cœur.

Nota Bene :

Les dossiers qui ont été déposés pour les trophées Responsible Care régionaux en 2023 seront automatiquement transmis par les France Chimies régionales concernées (Grand Est, Picardie Champagne Ardennes, Ile de France, Centre Val de Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes).

- **Les entreprises adhérentes des FC régionales qui n'ont pas organisé de Trophées régionaux** en 2022-2023 adressent leur dossier directement à France Chimie Nationale (mzimmer@francechimie.fr) avec en copie leur contact en FC régionales.
- **Les initiatives « corporate » (déclinées sur plusieurs sites) peuvent être déposées directement auprès de France Chimie Nationale pour les Trophées nationaux.** Dans ces dossiers, la déclinaison du projet dans les territoires devra être fortement mise en avant. Il est vivement conseillé de déposer auprès des FC régionales concernées, en parallèle des dossiers corporate, des dossiers concernant la déclinaison territoriale de ce même projet, lors des trophées RC régionaux suivants. Dans le cas où une déclinaison territoriale du même projet aurait fait l'objet d'une nomination lors d'un Trophée régional, seul le projet « corporate » sera présenté au Trophée national.

4.2 - Dossier de candidature

Pour participer aux Trophées nationaux « Responsible Care », l'entreprise doit retourner un dossier de candidature constitué, dans un souci de clarté et de cohérence, selon **la trame jointe en annexe** et en ayant choisi une seule catégorie de trophée.

Le dossier de candidature devra être au format « pdf », ne devra pas excéder 5 Mo et dix (10) pages au format A4 par entreprise.

Le dossier pourra également comporter des annexes comme des power-points, chartes, vidéos ou photographies (sous réserve de la détention par l'entreprise des droits nécessaires) ou de tous autres éléments permettant au jury d'apprécier la démarche RC RSE engagée par l'entreprise (indicateurs qualitatifs, quantitatifs, ...), Cf. les critères d'évaluation art.6.

La trame du dossier à remplir comporte une fiche de synthèse du projet au format A4 qui pourra être utilisée, dès réception, à des fins de promotion des initiatives remarquables de la chimie, notamment dans la valorisation des contributions de l'industrie chimique en France au développement durable, par exemple dans **le guide DT125** (Recueil des réalisations présentées lors des trophées Responsible Care (2015-2020).

Nous vous invitons à remplir votre dossier de manière collaborative dans l'entreprise afin d'optimiser la collecte et la présentation de tous les éléments nécessaires à l'évaluation du dossier par les membres volontaires du jury national.

Le dossier de candidature est disponible en annexe du présent règlement. Il peut être obtenu auprès de votre FC régionale ou accessible sur le site de France Chimie, <https://www.francechimie.fr/les-trophees-responsible-care>.

Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux modalités prescrites dans le présent règlement et/ou non retourné dans le délai ci-dessous indiqué, sera considéré comme invalide.

Chaque entreprise concourante dont le dossier sera valide se verra remettre, sur demande, une attestation de participation.

Les dossiers de candidature sont conservés pendant dix ans.

4.3 - Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers seront à adresser à France Chimie Nationale **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à 23h59**, par voie électronique uniquement, soit **directement par l'entreprise concourante à France Chimie Nationale (mzimmer@francechimie.fr)**, avec en copie le contact FC régionale de l'entreprise, soit par **les FC Régionales qui ont organisé des trophées en 2023**.

Art. 5 – Composition du Jury

Les Trophées nationaux « Responsible Care® » sont décernés par un jury composé d'industriels et de parties prenantes extérieures (associations, administrations, institutions, media...), et/ou de représentants de France Chimie.

Cette composition est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des disponibilités des membres sollicités. France Chimie, toutefois, s'attachera à respecter la parité entre industriels et représentants des parties prenantes extérieures.

Chaque membre du jury, en acceptant sa mission, s'engage à respecter une démarche déontologique et, notamment :

- il s'abstiendra de commenter tout dossier déposé par un établissement de son entreprise ou de sa région (pour les FCR)
- les évaluations devront être proportionnées aux moyens de l'entreprise concourante
- il attribuera les notes en toute intégrité et impartialité.

Art. 6 - Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués par le Jury selon les critères suivants :

1. Caractère remarquable et exemplaire du projet ;
2. Caractère original et innovant ;
3. Clarté de présentation et respect des critères demandés dans la trame nationale ;
4. Implication des parties prenantes dans le projet
 - Direction / gouvernance
 - Salariés / transversalité
 - Parties prenantes externes (riverains, associations, écoles, communauté locale, ...)
5. Aspect reproductible et transférable de la démarche à d'autres industriels pour permettre les échanges de bonnes pratiques
6. Rapport *résultats obtenus / budget alloué* ;

7. Place du projet dans la démarche RSE de l'entreprise

L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité ou l'anticipation d'un texte qui va être publié sous peu par exemple) ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un dossier Trophées Responsible Care, qui ne vise que les initiatives volontaires.

Art. 7 - Communication autour des Trophées nationaux « Responsible Care »

Les Trophées nationaux « Responsible Care® » décernés par le Jury seront remis aux entreprises lauréates à l'occasion d'une cérémonie qui se tiendra à l'occasion de l'Assemblée Générale de France chimie en avril 2024, dont la date précise et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Toute défaillance, refus ou empêchement des lauréats ne donnera lieu à aucune contrepartie et n'entraînera aucune remise en jeu de trophées.

Les entreprises nominées pourront y associer leur personnel, ainsi que des représentants de leur Groupe, des élus locaux, inspecteurs des installations classées, presse spécialisée, etc., dans le but de démontrer et promouvoir leurs actions en matière de protection des personnes et de l'environnement, leur engagement dans la démarche « Responsible Care® » et leur image. Rappelons que l'objectif de RC est de nourrir la confiance dans les industriels de la chimie.

Diaporama. Les entreprises nominées pourront être invitées à y présenter leur dossier sous forme d'une brève communication pouvant s'appuyer sur un diaporama de quelques diapositives.

Fiche de synthèse. Il leur sera également demandé d'établir une fiche résumée, selon un cadre commun ([lien DT125](#) – recueil des fiches de 2015 à 2020, pour permettre les échanges de bonnes pratiques entre adhérents).

Opérations de communication. Les entreprises lauréates, dont les dossiers ont été retenus, s'engagent à participer aux opérations de communication, qui contribuent à la promotion de la démarche **collective** et **individuelle** « Responsible Care® ». Exemple : vidéos des trophées RC sur la **chaîne Youtube** de France Chimie, ou leurs **déclinaisons, actualités** sur le site de France Chimie, communiqués de presse, **partenariat** presse, posts sur les réseaux sociaux, etc....

Art. 8 – RGPD, Informatique et libertés

En remplissant et en retournant le dossier de candidature, le contact de l'entreprise participante déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies à France Chimie. Il est informé que l'ensemble des données à caractère personnel le concernant collectées et enregistrées dans le cadre des **Trophées nationaux « Responsible Care® »** sont nécessaires à la prise en compte de la candidature de l'entreprise. Les informations recueillies via ce dossier font l'objet d'un traitement et seront utilisées à des fins de communication non commerciale par France Chimie et ses membres actifs si l'entreprise participante l'a accepté.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le contact de l'entreprise participante dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations personnelles le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage de France Chimie, auprès de France Chimie : France Chimie, Correspondant Informatique et Libertés, 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, cil@francechimie.fr

Art. 9 - Consultation et dépôt du règlement

Ce règlement est consultable sur le site internet de France Chimie, [page Trophées Responsible Care](#).

Ce règlement est consultable aux horaires ouvrables, auprès de France Chimie, domiciliée au 14 rue de la République à Puteaux, 92800, ou par email.

Art.10 – Acceptation du règlement

La participation aux Trophées nationaux « Responsible Care® » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Art.11 – Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à l'organisation et/ou l'attribution des Trophées nationaux « Responsible Care » et/ou au présent règlement devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum d'un mois à compter de l'annonce des lauréats des Trophées (date de la cérémonie), et sera tranchée en dernier ressort par France Chimie.

Dans l'hypothèse où le différend ne trouverait aucun compromis ou solution amiable, il est fait attribution de compétence exclusive aux tribunaux de NANTERRE.

Annexe 1 – Composition du dossier

Titre du projet	Contact (prénom, nom) Fonction Adresse mail + téléphone
Nom Entreprise Groupe d'appartenance le cas échéant Adresse Date d'entrée dans RC (si connue)	Choisir UNE catégorie : <input type="checkbox"/> Sociétale <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Eau

Sous-titre : caractéristique principale

L'entreprise

Présentation de l'entreprise : date de création, activité/métier, taille (effectif / CA), implantations/nombre de sites en France et/ou à l'étranger, périmètre concerné par le projet...

Visuels, schéma ou photographies

Photos ou images représentant / symbolisant le projet ou/et ses bénéfices

Contexte, objectifs et livrables du projet

Décrire le contexte, les objectifs poursuivis et les livrables ;

A quelle attente le projet répond-il ? Quel problème est résolu par le projet ? Sur quel périmètre et combien de personnes mobilise-t-il ?

Faire ressortir le **caractère remarquable** du projet et en quoi il est **reproductible** sur d'autres sites, caractère innovant et original - Cf. art 6 pour les critères d'évaluation.

La mise en œuvre/déroulé du projet

- Description des étapes du projet :
 - o Quelles difficultés rencontrées ?
 - o Quels effets leviers rencontrés (les accélérateurs / facilitateurs) ?
- Zoom sur les ressources associées (les personnes associées, le budget, partenariats ...)

Les résultats

Décrire les résultats financiers et extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs.

- Quels sont les bénéfices pour la société et les participants au projet à l'issue de la démarche ?
- En quoi la démarche a été collaborative ?

En termes d'organisation du travail, ce projet vous a-t-il permis de « décloisonner » (créer du lien entre les personnes de différentes expertises) ? De mettre en place un nouveau mode de travail que vous allez conserver à l'avenir ? Quels résultats en termes de comportement, d'évolution culturelle, de gouvernance, de dialogue parties prenantes ... (voir les 6 chapitres de la charte RC ®)

Quels résultats en termes d'améliorations HSE grâce à des indicateurs : nombre de salariés impliqués, nombre d'accident évités, quantité de pollution prévenue... ?

Global Compact (optionnel) : ODDs

Selon vous, à quels objectifs du développement durable (ODDs) de l'ONU répond votre projet ?

Coller ici les **vignettes correspondantes (lien)** selon ce format :



Annexe 2 – SYNTHÈSE DU PROJET

Titre du projet	Contact (prénom, nom) Fonction Adresse mail + téléphone
Nom Entreprise Groupe d'appartenance le cas échéant Adresse	Choisir une catégorie
Adresse	<input type="checkbox"/> Sociétal <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Eau

Sous-titre : caractéristique principale

L'entreprise / Secteurs d'activités

Présentation rapide de l'entreprise : date de création, activité/métier, taille (effectif / CA), implantations/nombre de sites en France et/ou à l'étranger, périmètre concerné par le projet, etc.

Visuels, schéma ou photographies

Photos ou images représentant / symbolisant le projet ou/et ses bénéficiaires

Objectifs et livrables du projet

Insister sur les éléments remarquables du projet.

Décrire les objectifs poursuivis et les livrables ;

Faire ressortir le caractère remarquable du projet et en quoi il est reproductible sur d'autres sites, son caractère innovant et original. - Cf. art 6 pour les critères d'évaluation

Global Compact (optionnel) : ODDs

Selon vous, à quels objectifs du développement durable (ODDs) de l'ONU répond votre projet ?

Coller ici les vignettes correspondantes ([lien](#)) selon ce format :

